Nations Unies S/2011/58*



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 février 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 6 février 2011, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Cambodge auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre urgente datée du 6 février 2011 qui vous est adressée par Samdech Akka Moha Sena Padei Techo Hun Sen, Premier Ministre du Royaume du Cambodge (voir annexe), au sujet de l'agression de la Thaïlande contre la souveraineté et l'intégrité territoriale du Royaume du Cambodge.

J'ai également l'honneur de vous prier de convoquer d'urgence une réunion du Conseil de sécurité avec la participation de Son Excellence Hor Namhong, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Royaume du Cambodge, pour examiner cet acte flagrant d'agression perpétré par la Thaïlande, qui fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité dans la région.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
du Royaume du Cambodge
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kosal **Sea**

* Nouveau tirage pour raisons techniques (28 février 2011).

11-22748* (F) 280211 280211





Annexe à la lettre datée du 6 février 2011 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Cambodge auprès de l'Organisation des Nations Unies

Me référant à la lettre que mon Ministre des affaires étrangères vous a adressée le 5 février 2011, je souhaite appeler votre attention sur la détérioration de la situation à la frontière entre le Royaume du Cambodge et le Royaume de la Thaïlande.

Une fois de plus, malgré le cessez-le-feu négocié par les chefs militaires des deux parties, l'armée thaïlandaise a lancé le 6 février, à 18 h 20, une attaque armée de grande ampleur contre le Cambodge, à l'aide d'armes lourdes sophistiquées, notamment de nombreux obus d'artillerie de 105, 120, 130 et 155 mm, qui ont été tirés contre le temple de Preah Vihear, classé Site du patrimoine mondial, ainsi que contre Tasem, Veal Intry, la colline Phnom Trap et d'autres secteurs, en plein territoire cambodgien. Ces obus d'artillerie ont été propulsés jusqu'à environ 20 kilomètres à l'intérieur du territoire cambodgien.

Alors que je vous écris, l'armée thaïlandaise continue de tirer à l'arme lourde sur le territoire cambodgien.

Cette nouvelle attaque des forces armées thaïlandaises a de nouveau fait des morts et des blessés et causé des dégâts matériels, notamment au temple de Preah Vihear.

Les actes d'agression répétés perpétrés par la Thaïlande contre le Cambodge violent les instruments juridiques suivants :

1. Les articles 2.3, 2.4 et 94.1 de la Charte des Nations Unies;

2. L'article 2 du Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est auxquels le Cambodge et la Thaïlande sont parties et qui prévoit :

- Le respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté, de l'égalité, de l'intégrité territoriale et de l'identité nationale de tous les pays;
- Le règlement des désaccords ou des différends par des moyens pacifiques;
- La renonciation à la menace ou à l'emploi de la force;

3. L'Accord relatif à la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité et l'inviolabilité territoriales, la neutralité et l'unité nationale du Cambodge et les articles 2.2.c et 2.2.d de l'Accord de paix de Paris de 1991.

Au vu des récentes agressions très graves commises par la Thaïlande, qui font peser une lourde menace sur la paix et la stabilité dans la région, je vous prie de convoquer de toute urgence une réunion du Conseil de sécurité, pour mettre un terme à l'agression de la Thaïlande. Je vous serais également très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité, comme document officiel du Conseil.

(*Signé*) Hun **Sen**